

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE ETHIQUE DU VENDREDI 24 MAI 2019

Membres présents : Gilles SERAPHIN, Sarah BELHOU, Laure LEGER, Claire GANNE, Mathilde LECOVEC, Lucia ROMO, Corinne MAZE et Rafika ZEBDI.

Nous avons évoqué dès le préambule la problématique de « l'éthique » qui n'est pas uniquement la conformité déontologique, réglementaire ou juridique. Il faut garder en tête l'origine de nos démarches qui représentent un processus de questionnement autour des fondements cités. Il a aussi été question d'inclure dans le périmètre d'observation l'éthologie lorsqu'elle implique la personne humaine. Concernant la dénomination, nous devons dès aujourd'hui ne plus parler uniquement de « comité éthique » mais de « comité éthique de la recherche » (C.E.R.).

Comment peut-on s'assurer de la conformité du projet par rapport à la législation et à la réglementation, notamment européenne ou propre aux données ? Est-ce le rôle du comité éthique ? Il a été proposé de renvoyer la question aux services adéquats pour s'assurer de la conformité car les experts ne peuvent assurer une expertise sur ce point.

Note : cette information a été confirmée suite à la réunion : Julie Nordin a obtenu l'accord de la DRED pour examiner systématiquement les dossiers pour l'aspect RGPD.

En parallèle, il est en ce moment mis en place la création d'une liste des experts externes sollicités pour répartir convenablement les demandes et la charge de travail de ces derniers. Une absence de réponse trop longue d'un expert est considérée comme un refus.

Concernant les avis, dans le cas où ce dernier n'est pas positif, le CER se réunit et la décision de ne pas émettre un avis favorable doit être prise à la majorité des membres présents.

Certains experts ne souhaitent pas remplir la grille mais donnent un avis favorable. Selon le dossier, on peut accepter ce genre d'avis après en avoir référé à Régine Scelles et Gilles Séraphin, mais il est largement préférable d'utiliser la grille (penser à l'inclure au moment de la demande). Il est conseillé de fournir une version du projet en fichier Word car il est impossible de copier des extraits lorsqu'il est en PDF dans la grille d'évaluation, ceci faciliterait ainsi l'échange. Dans le cas où les avis des deux experts diffèrent de façon importante, il faut demander un troisième avis.

Il a été proposé l'idée de **demander des personnes disponibles pour rejoindre le comité à travers un mail officiel**. Aussi, dès le RI adopté en CUFR, **les différentes spécialités peuvent/doivent proposer des membres, y compris des doctorants, pour rejoindre le comité**. Il est vivement suggéré de lancer un appel à candidature dans toutes les spécialités. Cependant les membres doctorants ne pourront prendre part aux expertises ni au vote lié aux avis d'expertises.

Nous accueillons Damien Fouques au CER, à l'unanimité des membres présents.

AUTRE :

- Les prochaines nominations auront sûrement lieu en septembre, après le CUFR.
- Il a été d'avis d'obtenir une souplesse au niveau de la présence et de l'investissement des membres du comité, surchargés.
- Il faudra notifier dans les mails de relance, les réponses (négatives, positives ou inexistantes) des experts externes pour mettre à jour la listes des experts.
- Gérard LEBOUCHER quitte le CER
- Il faut impérativement utiliser l'adresse mail du CER pour le suivi des dossiers.